

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 18 MARS 2022

Séance du vendredi 18 mars 2022 - Salle communale

Convocation le 14/03/2022

Présents :

Sylvie **BONNIN**, Yves **LAMARD**, Guillaume **PICARD**, Dominique **MARTIN**,
Maryse **DOLARD**, Timothé **BAUDOT**, Yan **LAGOUGE**, Marie-Laure **PIOTELAT**,
Bernard **RAMEAUX**, Charles- Henri **SERVAN**, Pascal **VANNIER**

Excusés : Héloïse **MONCHAL** (Pouvoir Sylvie BONNIN), Thibaut **LACOSTE**.

Absent :

Secrétaire de Séance : Maryse DOLARD

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU
2. PROJET BOURG
3. TELEPHONIE
4. ACQUISITION PARCELLE DE BOIS
5. PARCELLE COMMUNALE DITE « ANCIEN STADE » :
 - a. BORNAGE ET ANALYSE DES OFFRES
 - b. PROPOSITION D'ACQUISITION
6. CIMETIERE
7. SALLE COMMUNALE
8. EGLISE
9. MANIFESTATIONS & ASSOCIATIONS
 - a. JOURNEES CITOYENNES
 - b. INSTALLATION ELECTRIQUE
10. PERSONNEL COMMUNAL
11. FAUCHAGE
12. ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT
13. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 FÉVRIER 2022

Mme le Maire propose de compléter le procès-verbal par la vente de gré à gré présentée et validée lors du conseil municipal.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le procès-verbal du 4 février 2022 .

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	12	12	0	0

2 PROJET BOURG

La consultation a été lancée comme prévu lundi 14 mars à 21 h (date limite 8 avril).

3 TÉLÉPHONIE

Mme le maire signale que le dossier est consultable en mairie et qu'il est possible de faire une demande de mesure d'exposition. Elle précise également l'information par SFR de délais rallongés en raison des problèmes actuels d'approvisionnement en fournitures.

Un transformateur doit être installé à proximité de l'antenne ; une convention de servitude pour mise à disposition d'une partie de la parcelle doit être établie.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Mme le maire à signer cette convention de mise à disposition avec SFR pour l'installation du transformateur à proximité de l'antenne.

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	12	12	0	0

Par ailleurs, il est proposé de modifier en conséquence le bail agricole.

Concernant la demande de transfert du bail agricole d'un agriculteur, Mme le Maire informe le conseil de la prise de contact avec la DDT : ce point sera remis à l'ordre du jour dès réception d'éléments complémentaires.

4 ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE BOIS

La mairie est informée qu'un propriétaire riverain d'une parcelle communale met en vente deux parcelles de bois d'environ 8 ares. Le conseil municipal décide d'attendre pour se positionner sur l'achat de ces parcelles après que la commission bois se soit rendue sur place pour faire une estimation.

5 PARCELLE COMMUNALE DITE « ANCIEN STADE »

Mme le maire rappelle :

- la proposition écrite du 19/11/2021 de l'entreprise BARDOUX TP de faire l'acquisition d'une partie de la parcelle dite « de l'ancien stade, qui lui permettrait de rester sur la commune.
- la décision du 23/12/2021 de fixer un délai allant jusqu'au 28/02/2022 pour permettre à d'autres entreprises du territoire de se manifester et de faire une offre.
- les demandes de la préfecture concernant la vente de cette parcelle. En effet, ce terrain semble être juridiquement encore enregistré comme un stade de football.

Un principe qui prévoit que le domaine public est inaliénable, que l'aliénation ne peut avoir lieu qu'après sa désaffectation. Les formalités complémentaires devront être effectuées si nécessaires.

En effet, un bien public ne peut être cédé si les deux conditions précitées, à savoir désaffectation matérielle et déclassement formel, ne sont pas réunies, c'est-à-dire avant que l'acte administratif constatant la désaffectation et portant déclassement du bien ne soit intervenu.

Pour ne pas retarder la décision et l'information de l'entreprise, il est proposé d'ouvrir les offres et devis, les formalités éventuelles auront lieu ensuite. Une clarification sur l'enregistrement de l'acte administratif sera effectuée.

a. Bornage

Deux devis ont été reçus concernant le bornage de la partie de la parcelle à vendre. (soit environ 70 a)

Il est proposé de retenir l'offre la moins chère soit l'entreprise Vuillemey pour 1 022,04 € TTC

Le conseil municipal valide à l'unanimité du devis de l'entreprise Vuillemey

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	12	12	0	0

b. Proposition d'acquisition

Il est proposé d'ouvrir les prix et de demander au conseil de se positionner sur cette vente même s'il est rappelé que la délibération devra fixer les caractéristiques essentielles de la vente soit la **désignation de la parcelle** et le prix de la vente. Or la parcelle va être bornée, une nouvelle délibération sera donc prise après bornage.

Cependant, cela permet d'acter dès maintenant notre décision et ainsi permettre d'informer l'entreprise en attente de réponse.

Une seule offre est parvenue à la mairie. L'ouverture du pli est faite devant le conseil pour un montant de 3000 €.

Après discussions, le conseil propose d'accepter cette offre sous réserve du statut juridique de ladite parcelle.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la vente d'une partie de la parcelle d'une superficie de 70 a pour ladite somme

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	12	12	0	0

6 CIMETIERE

Un nouvel aménagement du jardin du souvenir avait été validé lors d'un dernier conseil. La réalisation de celui-ci doit être effectuée par les employés communaux.

Plusieurs devis ont été demandés pour la pose d'une stèle destinée à recevoir les plaques nominatives des défunts. Un seul nous est parvenu (Entreprise Andrique).

- Colonne rectangulaire : 650 € HT (20x20x120 cm)
- Colonne triangulaire : 1460 € HT

Le conseil municipal valide à l'unanimité la pose de la colonne rectangulaire sus citée

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	12	12	0	0

Une réflexion concernant la pose anticipée de plusieurs cavurnes dans l'emplacement déjà matérialisé est engagée. Plusieurs devis seront demandés.

7 SALLE COMMUNALE :

Mme le maire rappelle les tarifs votés en délibération du 23.09.2016 :

	1 jour en semaine	Week-end
Habitant de la commune	30 + charges*	70 + charges*
Particuliers hors commune	50 + charges*	120 + charges
Associations de la commune, obsèques sur la commune	gratuit	

*charges : gaz + électricité

Caution : 200 €

Par délibération du 12 juin 2019, il a été décidé de la suppression de la location de la salle en semaine aux particuliers (problème de bruit en soirée).

Le conseil souhaite le maintien des locations en semaine en journée (hors particuliers) sans modification des tarifs.

Suite aux problématiques récentes de dégradation lors d'une location, Mme la maire informe que l'assurance du locataire ne fonctionne pas dans de nombreux cas et que le montant de la caution n'est donc pas adapté aux montants des potentiels travaux.

Il est proposé d'augmenter la caution demandée. Une discussion autour du montant de celle-ci va de 600 à 1000 €, la majorité proposant la somme de 600 €.

Le conseil se prononce sur une caution de 600 €

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	12	9	1 B. RAMEAUX	2 D. MARTIN Y. LAMARD

Vu les dégradations récentes sur un mur de la salle, qui ne sont pas prises en charge par l'assurance du locataire, et dont le montant est nettement supérieur à la caution, il est demandé de se prononcer sur la refacturation du devis de réparation. Le devis s'élève à 919,05 € TTC, la caution de 200 € sera encaissée.

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'encaissement de la caution et la refacturation

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	12	12	0	0

8 ÉGLISE

Mme le maire attire l'attention sur le fait que le chauffage de l'église est très vétuste et qu'il n'y a pas de contrat d'entretien depuis plusieurs années. Il est urgent de trouver une solution pour son remplacement ou son entretien, mais il semble difficile de trouver une entreprise capable d'assurer la réparation de ce système ancien.

La mise en place de radiants est évoquée. Lors d'une visite, l'ADEME a préconisé une installation électrique. Un devis pour des lustres chauffants a été réalisé afin d'évaluer le volet financier.

Il est proposé :

- de contacter plusieurs professionnels qui pourront faire l'offre leur semblant la mieux adaptée.
- au besoin, d'autres Eglises pourront être visitées.

9 ANIMATIONS ET MANIFESTATIONS

- Deux journées citoyennes ont été organisées. Mme le maire adresse un grand merci aux participants. Un travail important et de qualité a été réalisé dans la bonne humeur avec des citoyens motivés et enthousiastes.

Ces deux journées ont permis la taille, le nettoyage, l'entretien au site gîte et Swin Golf, l'agrandissement d'une terrasse, la création d'une séparation entre le gîte et le Swin pour permettre de préserver l'intimité des locataires du gîte.

- Demande d'installation électrique : *commission animation 7 février*

Madame le maire remercie le comité pour la reconduction du marché de producteurs en 2022, en lien avec la commune, et l'animation de la journée pêche.

La commission animation, réunie le 7 février 2022, décide de déplacer le marché des producteurs sur la place de l'église, pour une plus grande visibilité et pour permettre la location de la salle communale. Il est indispensable d'avoir plusieurs branchements électriques pour les producteurs (viande, fromage...). Il a été également souligné que cette borne pourrait servir à l'ensemble des associations du village qui organisent des manifestations. La commission animation de la commune a voté à l'unanimité l'installation d'une borne pour que l'accès électrique se fasse en toute sécurité.

Mme le maire propose le devis de l'entreprise Favier d'un montant de 2992,50 € HT

Le conseil municipal valide l'installation et le devis à la majorité.

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	12	11	1 B. RAMEAUX	0

10 PERSONNEL COMMUNAL

Le départ en retraite d'un employé communal est prévu début mai.

La commission du personnel s'est réunie les 9 et 18 février.

Il est rappelé les principaux éléments étudiés lors de la commission :

- le coût des agents techniques et l'impact financier sur la commune
- l'historique : recrutement et la modification de transfert de compétence à la CCBHS (notamment le fauchage et le curage fossés au 1^{er} janvier 2007 puis lors de la fusion des communautés de communes en 2011)
- l'achat du matériel par la commune en 2009, les coûts d'entretien et de réparations

Il est rappelé les décisions validées par la commission « personnel » :

- le non-remplacement de l'employé communal, un recrutement non titulaire saisonnier pourra être fait ponctuellement en fonction des besoins
- l'exercice de la compétence fauchage par la CCBHS via l'entreprise mandatée (2 passes pour 2022)

Après échanges et discussions, il est proposé de retenir les propositions de la commission.

Le conseil municipal, valide la suppression du poste d'adjoint technique à la majorité

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	12	9	2 H MONCHAL B. RAMEAUX	1 G. PICARD

Le conseil municipal, confirme l'exercice de la compétence fauchage par la Communauté de Communes Bresse Haute Seille à la majorité

Nbre de conseillers en exercice	Votants	POUR	ABSTENTION	CONTRE
13	12	10	1 B. RAMEAUX	1 G. PICARD

11 AFR

L'AFR a demandé a rencontrer l'ensemble des membres du conseil. Une rencontre est prévue jeudi 24 mars.

12 INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Ukraine : dons et logements : informations sur panneau Pocket ou en mairie

Démolition de l'ancienne chambre à four vers le gîte réalisée à la charge de Mr MERMOUD pour récupération des pierres. Travaux terminés. Don de 200€

Cérémonie du 19 mars à 11h

Recensement des ponts par la CCBHS

Info demande urbanisme pour « fournil »

Demande de cueillette : les conseillers valident l'autorisation de cueillette.

Elections et organisation bureau de vote (voir tableaux annexes)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h 20

Mme le Maire ;
Sylvie BONNIN



Élections présidentielles les 10 et 24 avril 2022

	8h-13h	13h-19h	Dépouillement à partir de 19h
Elections 10 avril 2022	Marie-Laure PIOTELAT	Guillaume PICARD	Guillaume PICARD
	Dominique MARTIN	Yan LAGOUGE	Yan LAGOUGE
	Yves LAMARD	Timothé BAUDOT	Timothé BAUDOT
			Sylvie BONNIN
			Pascal VANNIER
		Yves LAMARD	
		Bernard RAMEAUX	
Elections 24 avril 2022	Sylvie BONNIN	Timothé BAUDOT	Sylvie BONNIN
	Maryse DOLARD	Bernard RAMEAUX	Yves LAMARD
	Dominique MARTIN	Guillaume PICARD	Pascal VANNIER
			Dominique MARTIN
		Guillaume PICARD	

Elections législatives : 12 et 19 juin 2022

	8h-13h	13h-18h	Dépouillement à partir de 18h
Elections 12 juin 2022	Dominique MARTIN	Sylvie BONNIN	Sylvie BONNIN
	Maryse DOLARD	Charles-Henri SERVAN	Bernard RAMEAUX
	Pascal VANNIER	Guillaume PICARD	Charles-Henri SERVAN
			Pascal VANNIER
Elections 19 juin 2022	Yves LAMARD	Sylvie BONNIN	Sylvie BONNIN
	Charles-Henri SERVAN	Maryse DOLARD	Maryse DOLARD
		Pascal VANNIER	Pascal VANNIER
	Héloïse MONCHAL		Dominique MARTIN
			Yves LAMARD